

### **Phase pré-analytique : recueil, conservation et envoi des échantillons**

L'objet de ce document est de guider le prescripteur dans ses choix pour l'exécution des missions à caractère judiciaire. En effet, la qualité du prélèvement reçu au laboratoire conditionne la fiabilité du résultat.

Le respect des dispositions pré-analytiques garantit les meilleures conditions pour la validation des résultats d'analyse. A l'opposé, si ces conditions ne sont pas observées, il est possible que le résultat soit directement affecté du fait de l'instabilité chimique de certaines substances. Dans ce cas, le laboratoire ne pourrait être tenu comme responsable.

#### **Alcoolémie médico-légale**

La recherche de l'état alcoolique fait l'objet d'une législation abondante. Parmi les textes les plus significatifs, signalons les arrêtés du 27 septembre 1972 (méthodes de prélèvement), l'arrêté du 6 mars 1986 (méthode d'analyse) et le décret du 29 août 1995 (seuils).

Ce qu'il faut retenir :

- ✓ Prélèvement : sang, en double pour une éventuelle contre-expertise
- ✓ Flacon : en verre
- ✓ Conservateur : fluorure de sodium (4 g/L)
- ✓ Volume : 5 ml (au minimum 1,5 mL)
- ✓ Conservation avant acheminement au laboratoire : +4 °C
- ✓ Acheminement au laboratoire : à température ambiante sous délai de 24 heures. Si délai supérieur à 24 heures, prévoir un transport réfrigéré à +4 °C.

#### **Recherche de stupéfiants dans le sang**

Ces informations sont communes à toutes les situations (conduite automobile, crime, délit ...) où une vérification concernant l'usage de stupéfiants est nécessaire.

Les dispositions concernant la conduite automobile sont définies dans l'article L-235-1 du Code de la Route, les décrets du 27 août 2001 et 31 mars 2003 et l'arrêté du 5 septembre 2001 (ce dernier fixe en particulier les aspects pratiques).

Ce qu'il faut retenir :

- ✓ Prélèvement : sang, en double pour une éventuelle contre-expertise
- ✓ Flacon : en verre
- ✓ Conservateur : héparinate de lithium (sujet vivant) ou fluorure de sodium (sujet décédé)
- ✓ Volume : 10 ml (au minimum 5 ml)
- ✓ Conservation avant acheminement au laboratoire : +4 °C
- ✓ Acheminement au laboratoire : à température ambiante sous délai de 24 heures. Si délai supérieur à 24 heures, prévoir un transport réfrigéré à +4 °C.

## **Recherche de toxiques dans les cheveux**

Il n'existe pas à ce jour de texte réglementaire régissant l'analyse des cheveux.

Néanmoins, la *Society of Hair Testing*, société savante internationale a publié en 2004 des recommandations pour l'analyse de stupéfiants dans le cadre judiciaire (Forensic Science International, 2004, 145, 83-84).

Ce qu'il faut retenir :

- ✓ Prélèvement : cheveux coupés avec des ciseaux au niveau du vertex postérieur (arrière de la tête), le plus près possible du cuir chevelu. La racine et l'extrémité doivent être clairement identifiées. Cette orientation doit être maintenue par une cordelette, nouée à environ 1 cm de la partie proximale (proche de la racine). En cas d'absence de cheveux, des poils (pubiens, axillaires ou de poitrine) peuvent également être prélevés.
- ✓ Le préleveur doit interroger le sujet sur les éventuels traitements cosmétiques réalisés et le consigner sur sa demande (réquisition). A réaliser en double pour une éventuelle contre-expertise.
- ✓ Contenant : enveloppe en papier, kit de collection (fourni par le laboratoire sur simple demande), papier aluminium contenu dans une enveloppe
- ✓ Quantité : la mèche prélevée doit avoir un diamètre au moins égal à celui d'un stylo (environ 50 à 80 cheveux). Une recherche de stupéfiants nécessite 1 mèche de cheveux
- ✓ Conservation avant acheminement au laboratoire : à température ambiante, dans un endroit sec et à l'abri de la lumière. La réfrigération est à proscrire.
- ✓ Acheminement au laboratoire : envoi postal ou par transporteur à température ambiante, quel que soit la durée de l'acheminement.

Pour tout autre renseignement à ce sujet, vous pouvez nous contacter aux coordonnées ci-dessous :

### **Laboratoire ChemTox**

3 rue Grüninger – CS 60191  
67405 ILLKIRCH Cedex

Tel: 03.90.400.540

Fax: 03.90.400.541

Email: [labochemtox@labochemtox.com](mailto:labochemtox@labochemtox.com)

Site : [www.labochemtox.com](http://www.labochemtox.com)